

## A R R Ê T É

Le Ministre délégué à la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 81 646 du 5 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

## A R R Ê T É :

Article Premier : Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, le Théâtre Montparnasse, situé 31, rue de la Gaîté, à PARIS (XIVème), figurant au cadastre, Section 1401 AJ, sous le numéro 40, d'une contenance de 12 a 98 ca et appartenant à la 'Société Civile Immobilière des Théâtres Montparnasse et Gobelins', société civile particulière, constituée en 1886, ayant son siège social 62, rue Spontini à PARIS (XVIème) et pour représentant responsable Madame Anne-Marie LABRUYERE, gérante, demeurant dans l'immeuble.

Cette Société en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Commissaire de la République du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 03 AVR. 1984

Pour le Ministre Délégué à la Culture

et par délégation  
Le Directeur de l'Administration